

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 246

1^{er} février 2013

SOMMAIRE

GCA Europe S.A.	11762	Tercade S.A.	11802
GEBPF Finance (Lux) S.à r.l.	11772	Thara S.à r.l.	11802
GGAM Luxembourg S.à r.l.	11777	Thema Production S.A.	11803
GLI Golden Leaf Invest Lux S.à r.l.	11774	Third Continuation Investments S.A.	11793
Gunco Invest	11764	Thojepa S.A.	11803
Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l.	11794	THQ Wireless International S.à r.l.	11803
Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.	11798	Tia Morò S.A.	11793
Hawima-Participations IV S.à r.l.	11804	Tojewa SA	11793
PKF Abax Audit	11803	Tojewa SA	11793
Sotour - La Bourse aux Voyages S.à r.l. ..	11762	Topas International S.A.	11804
Sparking Global Management S.à r.l.	11763	TOP Audit	11803
SPI Group Sàrl	11763	Torno Global Contracting S.A.	11794
Step By Step S.A.	11771	Torno Global Contracting S.A.	11794
STE S.A.	11771	Tourimonta Holding S.A.-SPF	11804
STE S.A.	11764	Townsend Investment II S.à r.l.	11797
STE S.A.	11771	Townsend Investment IV S.à r.l.	11797
Strategic Project Management Internatio- nal (SPMI) S.A.	11771	Townsend Investment VIII S.à r.l.	11801
Strategy Equity S.A.	11772	Townsend Investment VIII S.à r.l.	11801
Strateteq International S.A.	11772	Townsend Investment VII S.à r.l.	11798
Studio Création S.A.	11774	Townsend Investment VII S.à r.l.	11801
Studio E	11774	Townsend Investment VII S.à r.l.	11801
SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à r.l.	11774	Townsend Investment VI S.à r.l.	11797
Talkster S.à r.l.	11777	Townsend Investment VI S.à r.l.	11797
Targo S.A.	11802	Townsend Investment VI S.à r.l.	11798
Taxioma s.à r.l.	11802	T.P.H. Lux S.A.	11774
T-Biz S.à r.l.	11776	Tracom Lux S.A.	11808
Techne International S. à r.l.	11777	Tropical Aquaculture Europe S.A.	11808
Tercade S.A.	11802	UBS (Lux) Strategy Sicav	11807
		Vested S.A.	11808
		Winni S.A.	11808

Sotour - La Bourse aux Voyages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 18.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2012.

Pour SOTOUR LA BOURSE AUX VOYAGES S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012171138/12.

(120225111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

GCA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.788.

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GCA EUROPE S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 471 du 28 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.788.

La séance est ouverte à 10.15 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE VINGT-NEUF (3.799.029) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 37.990.290,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1.- Extension de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet les prestations de services d'études et de conseils au profit d'entreprises dans les domaines d'activités des filiales du Groupe.

La société a en outre comme objet l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous les mandats de gestion, direction, contrôle et, plus spécialement, toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques et autres.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: LIEGEOIS, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/12/2012. Relation: EAC/2012/16643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166797/64.

(120220362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Sparking Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPARKING GLOBAL MANAGEMENT S.A R.L.

SGG SA

Signatures

Référence de publication: 2012171139/12.

(120224861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.600,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

EXTRAIT

Par résolution prise par le conseil de gérance de la Société en date du 21 décembre 2012, il a été décidé de changer l'adresse du siège social de la Société anciennement situé au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse suivante: 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec prise d'effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour SPI Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012171141/17.

(120225403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.264.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni en date du 13 décembre 2012 au siège social, a pris acte de la démission de l'administrateur Monsieur Gérard JOB, avec effet au 7 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012171144/11.

(120224868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Gunco Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 25, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 173.589.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the fifth day of December,
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

TVH Group, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Belgium, with registered office at Brabantstraat 15, B-8790 Waregem, registered with the BCE of Belgium under file number 0822.308.590,

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur*, by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles») which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company may also be the sale, renting, leasing, maintenance and repair of earth moving and construction machines as well as any complementary services relating thereto to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development if its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Gunco Invest".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euros) represented by 250 (two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the sole signature of any one of the managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

In case of plurality of managers, the board of managers can discuss or act validly only if two managers are present at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on October 1st and ends on September 30 of the following year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 30 September 2013.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, intervened TVH Group, aforementioned, who declared to subscribe the entire share capital represented by 250 (two hundred fifty) shares of EUR 1,000 (one thousand Euros) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euros), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euros (2,000.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period:

- Mr. Pascal VANHALST, born in Waregem (Belgium), on December 26th, 1969 and residing at Stevenistenweg 2, B-8860 Lendeledede (Belgium);

- Mr. Bernard DE MEESTER, born in Kortrijk (Belgium), on October 1st, 1967 and residing at Plasstraat 38, B-8790 Waregem (Belgium).

2. The registered office of the Company shall be established at 25, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

TVH Group, une société de droit belge, ayant son siège social à Brabantstraat 15, B-8790 Waregem, inscrite au BCE de Belgique sous le numéro 0822.308.590,

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

Objet de la Société pourra également être la vente, la location, le crédit-bail, l'entretien et la réparation d'engins de terrassement et de construction ainsi que tous services y afférent à toute société appartenant au même groupe de sociétés auquel la Société appartient.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non, et autres.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés auquel la Société fait partie, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet et notamment toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Gunco Invest».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Contern, Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand Duché de Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil des commissaires.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, TVH Group, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,-EUR (mille euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire de 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:

- M. Pascal VANHALST, né à Waregem (Belgique), le 26 décembre 1969 et résidant à Stevenistenweg 2, B-8860 Lendeledede (Belgique);

- M. Bernard DE MEESTER, né à Kortrijk (Belgique), le 1^{er} octobre 1967 et résidant à Plasstraat 38, B-8790 Waregem (Belgique).

2. Le siège social de la Société est établi au 25, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59697. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166792/389.

(120220042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171146/9.

(120225290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Step By Step S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2547 Luxembourg, 1, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 109.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012171148/10.

(120224932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Strategic Project Management International (SPMI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 144.588.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171149/9.

(120225086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.264.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 décembre 2012 a nommé Monsieur Donatien Martin, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg comme nouvel administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012171145/12.

(120225289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Strategy Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 décembre 2012

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Roland DE CILLIA et Maître Frédéric NOEL ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs.

Madame Nathalie PRIEUR, née le 08/04/1967 à Trèves (Allemagne), résidant professionnellement au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et Monsieur Romain WAGNER, né le 26/06/1967 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement à 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Le siège social a été transféré du 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012171150/19.

(120225143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Strateteq International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 4, Chemin Privé.

R.C.S. Luxembourg B 44.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171151/9.

(120225760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

GEBPF Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.401.

In the year two thousand and twelve, the twenty-sixth of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Goodman European Business Park Fund (Lux) S.a r.l.," a company with registered address at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, under registered number B 94.572,

hereby represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the partner of "GEBPF Finance (Lux) S.à r.l.," a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.401 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 20 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 805 of 31 July 2003. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2434 of 26 October 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1.987.500.-) so as to raise it from its current amount twelve thousand five

hundred euro (EUR 12,500.-) up to two million euro (EUR 2.000.000.-) through the issue of seventy-nine thousand five hundred (79.500) shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by the sole shareholder, prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1.987.500.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at two million euro (EUR 2.000.000.-), represented by eighty thousand (80.000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Goodman European Business Park Fund (Lux) S.a r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.572, représentée par Monsieur Alvin SICRE, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «GEBPF Finance (Lux) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.401, constituée suivant acte notarié en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 805 du 31 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2434 du 26 octobre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) par l'émission de soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommée, et payées par un apport en numéraire pour un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500.-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. «Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SICRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15784. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012166799/90.

(120220409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Studio Création S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 55.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STUDIO CREATION S.A.

Référence de publication: 2012171152/10.

(120225746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Studio E, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171153/9.

(120225626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

T.P.H. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.

R.C.S. Luxembourg B 101.857.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 27/12/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012171154/13.

(120225686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLI Golden Leaf Invest Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.010.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of December.
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

SUCCESSUS Beratungs- und Beteiligungsgesellschaft mbH, with registered office in D-19205 Gadebusch, Erich-Weinert-Straße 14, registered in the Handelsregister des Amtsgerichts Schwerin under the number HRB 11340,

here represented by Mrs Sandra Tunkl-Tonino, private employee, with professional address in L-1331 Luxembourg, 25A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of two proxies given on Gadebusch (Germany) at the 28 November 2012.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of GLI Golden Leaf Invest Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 140, Boulevard de la Pétrusse, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 165.010 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3447 of 10 January 2012 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Approval of the transfer of shares.

2. Modification of the denomination of the Company from GLI Golden Leaf Invest Lux S.à r.l. into SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the modification of the denomination;

3. Miscellaneous

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

Approval:

Further to an agreement dated 30 November 2012 GLI Golden Leaf Invest GmbH & Co. KGaA, has transferred five hundred (500) shares (i.e. 100 %) of GLI Golden Leaf Invest Lux S.à r.l. to SUCCESSUS Beratungs- und Beteiligungsgesellschaft mbH with effect as of 4 December 2012.

There appeared Mrs Sandra Tunkl-Tonino, prenamed, acting as the proxyholder of Dr Reinhard Krafft manager of the Company who accepts herewith on behalf of the Company the above mentioned transfer and confirms that the sole shareholder of the Company is SUCCESSUS Beratungs- und Beteiligungsgesellschaft mbH.

Resolution:

The sole shareholder resolves to modify the denomination of the Company into SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. and to amend article 1 of the articles of association of the Company so as to read henceforth as follows:

" **1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)".

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

SUCCESSUS Beratungs- und Beteiligungsgesellschaft mbH, avec siège social à D-19205 Gadebusch, Erich-Weinert-Straße 14, inscrite au Handelsregister des Amtsgerichts Schwerin sous le numéro HRB 11340,

ici représentée par Madame Sandra Tunkl-Tonino, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 25A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations données à Gadebusch (Allemagne) le 28 novembre 2012.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de GLI Golden Leaf Invest Lux S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 140, Boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 165.010, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3447 du 10 janvier 2012 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Approbation de la cession de parts.

2) Modification de la dénomination de la Société de GLI Golden Leaf Invest Lux S.à r.l en SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à.r.l. et modification afférente de l'article 1 des statuts de la Société afin de tenir compte du changement de dénomination;

3) Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Approbation:

Conformément à un contrat du 30 novembre 2012, GLI Golden Leaf Invest GmbH & Co. KGaA, a cédé avec effet au 4 décembre 2012 cinq cent (500) parts sociales (i.e. 100 %) de la Société à SUCCESSUS Beratungs- und Beteiligungsgesellschaft mbH.

A comparu Madame Sandra Tunkl-Tonino, préqualifiée, agissant comme mandataire de Monsieur Dr Reinhard Krafft, gérant de la Société et qui accepte au nom de la Société le transfert intervenu et confirme que le seul associé de la Société est désormais SUCCESSUS Beratungs-und Beteiligungsgesellschaft mbH.

Résolution:

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à.r.l. et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. TUNKL-TONIO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58180. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166806/104.

(120221023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

T-Biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 105.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171155/9.

(120225948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Talkster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.705,75.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.717.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des l'assemblée générale ordinaire des associés du 27 décembre 2012:

Les associés prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société à responsabilité limitée Talkster S.à r.l., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171157/15.

(120225153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Techne International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 2.

R.C.S. Luxembourg B 136.208.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Techne International S.à.r.l.

Référence de publication: 2012171158/10.

(120225553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

GGAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.509,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.588.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Global Gaming Philippines, LLC, a Limited Liability Company, governed by Delaware law, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 5034936, represented by its sole member Global Gaming Asset Management, L.P., a Limited Partnership, governed by Delaware law, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 4876599, itself represented by its managing general partner Global Gaming Asset Management Holdings, LLC, a limited liability company, governed by Delaware law, with registered office at c/o Cantor Fitzgerald, L.P., 499 Park Avenue, New York, New York 10022, USA itself represented by William P. Weidner, with professional address at Weidner Holdings, 3575 W. Post Road, Las Vegas, Nevada 89118, USA, acting in his capacity as chief executive officer (the Founding Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles means these articles of association of the Company, as amended from time to time.

Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class(es)	means the class(es) of shares of the Company.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class B Share means any of them.
Class C Shares	means the class C shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class C Share means any of them.
Class D Shares	means the class D shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class D Share means any of them.
Class E Shares	means the class E shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class E Share means any of them.
Class F Shares	means the class F shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class F Share means any of them.
Class G Shares	means the class G shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class G Share means any of them.
Class H Shares	means the class H shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class H Share means any of them.
Class I Shares	means the class I shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class I Share means any of them.
Class J Shares	means the class J shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class J Share means any of them.
Company	means GGAM Luxembourg S.à r.l.
Company Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Legal Reserve	shall have the meaning ascribed to such term in article 23.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Option	means the option to purchase shares of Bloomberry Resorts Corporation pursuant to that certain Equity Option Agreement, entered into by and between Prime Metroline Transit Corp., Bloomberry Resorts Corporation and Global Gaming Philippines LLC, from time to time.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Subsidiary	means any direct subsidiaries of the Company from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "GGAM Luxembourg S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares

and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred nine Euro (EUR 12,509.-) divided into twelve thousand five hundred nine (12,509) Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares;
 - one (1) Class B Share;
 - one (1) Class C Share;
 - one (1) Class D Share;
 - one (1) Class E Share;
 - one (1) Class F Share;
 - one (1) Class G Share;
 - one (1) Class H Share;
 - one (1) Class I Share; and
 - one (1) Class J Share,
- all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided for by the Articles or by the Company Law.

In addition to the share capital, there may be set up (i) a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred and (ii) a capital contribution account for any contribution made and allocated thereto by the General Meeting without the issuance of additional Shares, it being understood that any contribution made and allocated thereto remains at any time distributable by decision of the General Meeting in accordance with the Company Law. The amount of the premium account and of the capital contribution account may be used for

the purpose of, inter alia, repurchasing any Class of Shares, offsetting any net realized losses, making distributions to the Shareholders or allocating funds to the Legal Reserve.

In the course of any given financial year, the Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Company Law. The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that (a) the Company may not at any time repurchase and cancel the Class A Shares, (b) such repurchases and cancellations of shares shall be made in the following order:

- i) Class J Shares;
- ii) Class I Shares;
- iii) Class H Shares;
- iv) Class G Shares;
- v) Class F Shares;
- vi) Class E Shares;
- vii) Class D Shares;
- viii) Class C Shares; and
- ix) Class B Shares.

(c) a Class of Shares is repurchased in full, (d) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board, or, as the case may be, the Sole Manager, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or the Articles, (e) the repurchase price (RP) does not exceed the amount of net profits of the current financial year plus any profits carried forward (NP) and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose (including share premium and capital contributions) (P), less any losses of the current financial year, any losses carried forward (L) and sums to be allocated in reserves under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or the Articles (LR) such as that $RP < (NP+P) - (L+LR)$, increased by an amount equal to the aggregate par value of the Class of Shares being repurchased and immediately cancelled resulting in the reduction of the share capital of the Company.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the

Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Company Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the first Monday in June of each year at 2.00 p.m. CET. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital, provided that the prior written consent of Cantor GGAM, L.P. and Gaming Asset Management, LLC shall have been obtained.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the

resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Company Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or Minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Reserved Matters. The following matters shall require the prior written approval of the Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital given at a General Meeting and the prior written approval of both category A Managers or the prior written approval of all category A Managers in the event that more than two category A Managers are appointed:

- Appointment of senior executives of the Company or any Subsidiaries;
- Formation or investment in a Subsidiary;
- Entry by the Company or any Subsidiary into any management contract, acquisition, disposition, investment, merger, consolidation, partnership, joint venture or other business combination or other material transaction;
- Any action in connection with the exercise of the Option or the underlying shares;
- Increase of share capital or issuance of shares in any Subsidiaries;
- Pledge or lien of any of the assets of the Company or any Subsidiaries;

- Granting any guarantee by the Company or any Subsidiaries;
- Initiating or settling any litigation pertaining to the Company or any Subsidiaries;
- Amendments to the articles of association of any Subsidiaries;
- Any transaction or action to be taken involving any Subsidiaries;
- Entry into any agreement regarding the incurrence of indebtedness by the Company or any Subsidiaries;
- Any transaction pertaining to the Company not related to the ownership and management of its Subsidiaries;
- Any dividend or distribution by any Subsidiaries; and
- Any transaction pertaining to the Company or any Subsidiaries outside the ordinary course of business.

Art. 17. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager or (ii) with respect to the reserved matters in Article 16, the joint signatures of both category A Managers, or, as the case may be, all category A Managers in the event that more than two are appointed, or as the case may be, (iii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 17 above.

Art. 19. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 21. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

Art. 22. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 23. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10) (the Legal Reserve).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;

(iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the General Meeting, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 24. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2012.

The first annual General Meeting will be held in June 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand five hundred nine (12,509) shares representing the total subscribed share capital of the Company. The Founding Shareholder also pays a share premium of one hundred Euro (EUR 100.-).

All these shares and the share premium of one hundred Euro (EUR 100) have been fully paid up by the Founding Shareholder, by a payment in cash, in an amount of twelve thousand six hundred nine Euro (EUR 12,609.-) paid by the Founding Shareholder evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at four (4);

(b) the following persons are appointed as managers of the Company having an A signatory power:

- William P. Weidner, manager, born on April 8, 1945 in Michigan, USA, whose professional address is at c/o Global Gaming Asset Management, L.P., 3575 West Post Road, Las Vegas, NV 89118, USA; and

- Mikel A. Lehrman, manager, born on December 26, 1964 in Illinois, USA, whose professional address is at c/o Global Gaming Asset Management, L.P., 499 Park Avenue, New York, NY 10022, USA;

and the following persons are appointed as managers of the Company having a B signatory power:

- Xavier de Cillia, manager, born on April 11, 1978 in Nice, France, whose professional address is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and

- David Dion, manager, born on March 3, 1982 in Virton Saint-Mard, Belgium, whose professional address is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

(c) that the members of the Board are appointed for an undetermined period;

(d) that William P. Weidner is appointed as Chairman of the Board;

(e) that the address of the registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and

(f) the contemplated incorporation by the Company of a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands be and is hereby approved in accordance with article 16 of the Articles.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Global Gaming Philippines, LLC, une société à responsabilité limitée (Limited Liability Company) régie par le droit du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculée auprès du Secrétaire d'État du Delaware, Département des Sociétés, sous le numéro 5034936, représentée par son associé unique Global Gaming Asset Management, L.P., une société en commandite (Limited Partnership) régie par le droit du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculée auprès du Secrétaire d'État du Delaware, Département des Sociétés, sous le numéro 4876599, elle-même représentée par son associé commandité gérant (managing general partner) Global Gaming Asset Management Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée (Limited Liability Company) régie par le droit du Delaware, ayant son siège social à c/o Cantor Fitzgerald, L.P., 499 Park Avenue, New York, New York 10022 USA, elle-même représentée par William P. Weidner, ayant son adresse professionnelle à Weidner Holdings, 3575 W. Post Road, Las Vegas, Nevada 89118, USA, en qualité de président directeur général (l'Associé Fondateur),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Classe(s)	signifie la(es) classe(s) de part sociales de la Société.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Filiale	signifie n'importe quelle filiale directe de la Société de temps à autre.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Option	signifie l'option d'acheter des parts de la société Bloomberry Resorts Corporation en vertu d'un certain Equity Option Agreement conclu par Prime Metroline Transit Corp., Bloomberry Resorts Corporation et Global Gaming Philippines LLC, de temps à autre.
Parts Sociales de Classe A	signifie les parts sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe A signifie

	n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe B	signifie les parts sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe C	signifie les parts sociales de classe C nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe C signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe D	signifie les parts sociales de classe D nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe D signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe E	signifie les parts sociales de classe E nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe E signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe F	signifie les parts sociales de classe F nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe F signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe G	signifie les parts sociales de classe G nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe G signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe H	signifie les parts sociales de classe H nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe H signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe I	signifie les parts sociales de classe I nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe I signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe J	signifie les parts sociales de classe J nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe J signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Réserve Légale	aura la signification donnée à ce terme à l'article 23.
Résolutions Circulaires	aura la signification donnée à ce terme des Associés à l'article 10.
Société	signifie GGAM Luxembourg S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «GGAM Luxembourg S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent neuf Euros (EUR 12.509,-), représenté par douze mille cinq cent neuf (12.509) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, divisées en:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A;
 - une (1) Part Sociale de Classe B;
 - une (1) Part Sociale de Classe C;
 - une (1) Part Sociale de Classe D;
 - une (1) Part Sociale de Classe E;
 - une (1) Part Sociale de Classe F;
 - une (1) Part Sociale de Classe G;
 - une (1) Part Sociale de Classe H;
 - une (1) Part Sociale de Classe I; et
 - une (1) Part Sociale de Classe J,
- toutes souscrites et entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales doivent être identiques, à l'exception de stipulations contraires des Statuts ou dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social, pourront être créés (i) un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale est transférée et (ii) un compte de contribution au capital pour toute contribution faite et allouée par l'Assemblée Générale sur ce compte sans émission de Parts Sociales supplémentaires, étant entendu que toute contribution faite et allouée sur ce compte reste à tout moment distribuable sur décision de l'Assemblée Générale conformément à la Loi sur les Sociétés. Le montant du compte de prime d'émission et du compte de contribution au capital peut être utilisé, entre autres, pour racheter n'importe quelle Classe de Parts Sociales, compenser toute perte nette, effectuer des distributions aux Associés ou allouer des fonds à la Réserve Légale.

Au cours de n'importe quel exercice social, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous. Le capital social de la Société peut être réduit via le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales, étant entendu toutefois que (a) la Société ne peut en aucun cas racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A, (b) de tels rachats et annulations de parts sociales devront être effectués dans l'ordre suivant:

- i) Parts Sociales de Classe J;
- ii) Parts Sociales de Classe I;

- iii) Parts Sociales de Classe H;
- iv) Parts Sociales de Classe G;
- v) Parts Sociales de Classe F;
- vi) Parts Sociales de Classe E;
- vii) Parts Sociales de Classe D;
- viii) Parts Sociales de Classe C; et
- ix) Parts Sociales de Classe B.

(c) une Classe de Parts Sociales est rachetée en intégralité, (d) l'actif net de la Société, tel que figurant sur un état comptable intérimaire de la Société préparé par le Conseil, ou, selon le cas, par le Gérant Unique, n'est pas, ou ne deviendra pas à la suite du rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves non distribuables selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts, (e) le prix de rachat (PR) n'excède pas le montant des bénéfices nets de l'exercice social en cours augmenté de tous bénéfices reportés (BR) et tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société dans un tel but (prime d'émission et contributions au capital incluses) (PE), diminué de toutes pertes de l'exercice social en cours, toutes pertes reportées (P) ainsi que toutes sommes allouées aux réserves en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des Statuts (RL) de sorte que $PR < (BR+PE) - (P+RL)$, augmenté d'un montant égal à la valeur nominale totale de la Classe de Parts Sociales étant rachetée et immédiatement annulée entraînant une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi sur les Sociétés à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société, étant entendu que l'accord préalable écrit de Cantor GGAM, L.P. et Gaming Asset Management, LLC devra être obtenu.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Matières Réservées. Les matières suivantes requièrent l'approbation écrite préalable des Associés détenant au moins la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société donnée lors d'une Assemblée Générale et l'accord préalable écrit des deux Gérants de catégorie A ou l'accord préalable écrit de tous les Gérants de catégorie A dans le cas où plus de deux Gérants de catégorie A seraient nommés:

- Nomination des cadres dirigeants supérieurs de la Société ou de toute Filiale;
- Création ou investissement dans une Filiale;
- Conclusion par la Société ou toute Filiale de tout contrat de gestion, acquisition, disposition, investissement, fusion, consolidation, société en commandite (partnership), entreprise commune (joint venture) ou tout autre opération ou transaction substantielle;
- Toute action en relation avec la levée de l'Option ou des actions sous-jacentes;
- Augmentation du capital social ou émission d'actions dans toute Filiale;
- Gage ou nantissement de tout actif de la Société ou de toute Filiale;
- Octroi de toute garantie par la Société ou toute Filiale;
- Initiation ou règlement de tout contentieux relatif à la Société ou à toute Filiale;
- Modifications des statuts de toute Filiale;
- Toute opération ou action à entreprendre impliquant toute Filiale;

- Conclusion de tout accord relatif à la création de dettes par la Société ou toute Filiale;
- Toute opération relative à la Société n'ayant pas trait à la détention ou à la gestion de toute Filiale;
- Tout dividende ou distribution par toute Filiale; et
- Toute opération relative à la Société ou toute Filiale n'entrant pas dans le cours normal de leurs activités.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes d'un (1) Gérant de catégorie A et d'un (1) Gérant de catégorie B ou (ii) concernant les matières réservées de l'article 16, les signatures conjointes des deux Gérants de catégorie A, ou, selon le cas, de tous les Gérants de catégorie A dans l'hypothèse où plus de deux seraient nommés, ou le cas échéant, (iii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus.

Art. 19. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10) (la Réserve Légale).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la Réserve Légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par l'Assemblée Générale, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en juin 2013.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux douze mille cinq cent neuf (12.509) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société. L'Associé Fondateur paie également une prime d'émission de cent Euros (EUR 100,-).

Toutes ces parts sociales et la prime d'émission d'un montant cent Euros (EUR 100,-) ont été entièrement libérés par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, d'un montant de douze mille six cent neuf Euros (EUR 12.609,-) payé par l'Associé Fondateur, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à quatre (4);

(b) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- William P. Weidner, gérant, né le 8 avril 1945 dans le Michigan, USA, dont l'adresse professionnelle est à c/o Global Gaming Asset Management, L.P., 3575 West Post Road, Las Vegas, NV 89118, USA; et

- Mikel A. Lehrman, gérant, né le 26 décembre 1964 dans l'Illinois, USA, dont l'adresse professionnelle est à c/o Global Gaming Asset Management L.P., 499 Park Avenue, New York, NY 10022, USA;

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Xavier de Cillia, gérant, né le 11 avril 1978 à Nice, France, dont l'adresse professionnelle est au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- David Dion, gérant, né le 3 mars 1982 à Virton Saint-Mard, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée;

(d) William P. Weidner est nommé Président du Conseil;

(e) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

(f) la constitution envisagée par la Société d'une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit hollandais est par la présente approuvée conformément à l'article 16 des Statuts.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: W. P. WEIDNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58241. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166803/884.

(120219970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Third Continuation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171159/10.

(120225255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Tia Morò S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.293.

La société Finsev S.A. en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme Tia Moro' S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 121293.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Finsev S.A.

Marco Sterzi

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012171160/13.

(120225759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Tojewa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 133.466.

En date du 20 juillet 2012, les mandats de l'administrateur unique Me Pierre Berna et du commissaire Monsieur Jean Thyssen ont été renouvelés.

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin avec l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tojewa SA

Référence de publication: 2012171161/12.

(120225173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Tojewa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 133.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012171162/11.

(120225174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012171164/10.

(120225118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012171165/10.

(120225119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.557.746,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.151.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, the United States of America ("HUSIHI"),

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 12th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.151, having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated February 27th, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 948, on April 12th, 2012 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-five U.S. Dollars (USD 2,557,745.-) represented by two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-five (2,557,745) shares, with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-five

U.S. Dollars (USD 2,557,745.-) to two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-six U.S. Dollars (USD 2,557,746.-) by the creation and issue of one (1) new share.

Subscription - Payment

Thereupon, HUSIHI, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of seven hundred and ninety-seven million, six hundred and six thousand, three hundred and eleven U.S. Dollars (USD 797,606,311.-), by a contribution in kind consisting of that certain, unquestionable and undisputed receivable owed by Halliburton Worldwide GmbH, a company governed by the laws of Switzerland, having its registered address at Baarerstrasse 14, 6300 Zug, Switzerland ("HWG"), to HUSIHI for an aggregate amount of seven hundred and ninety-seven million, six hundred and six thousand, three hundred and twelve U.S. Dollars (USD 797,606,312.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by HUSIHI, dated December 12th, 2012, and an ad hoc declaration signed by HWG, dated December 12th, 2012.

Effective implementation of the contribution in kind

HUSIHI, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable at the time the Contribution in Kind is being made; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-six U.S. Dollars (USD 2,557,746.-) represented by two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-six (2,557,746) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever will be borne by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, Etats-Unis d'Amérique ("HUSIHI"),

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6402, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.151, ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 948, le 12 avril 2012 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-cinq dollars U.S. (USD 2.557.745,-) divisé en deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-cinq (2.557.745) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-cinq dollars U.S. (USD 2.557.745,-) à deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-six dollars U.S. (USD 2.557.746,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale.

Souscription - Paiement

Sur ce, HUSIHI, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, six cent six mille, trois cent onze dollars U.S. (USD 797.606.311,-), par un apport en nature consistant en une créance certaine, incontestée et incontestable due par Halliburton Worldwide GmbH, une société régie par les lois Suisses, ayant son siège social à Baarerstrasse 14, 6300 Zug, Suisse ("HWG"), à HUSIHI d'un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, six cent six mille, trois cent douze dollars U.S. (USD 797.606.312,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par HUSIHI, en date du 12 décembre 2012, et par une déclaration ad hoc signée par HWG, en date du 12 décembre 2012.

Réalisation effective de l'apport en nature

HUSIHI, prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible lors de son apport; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital souscrit. «Le capital social est fixé à deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-six dollars U.S. (USD 2.557.746,-) représenté par deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-six (2.557.746) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes seront mis à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2184. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166815/152.

(120220191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Townsend Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171166/9.

(120225410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Townsend Investment IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171167/9.

(120225673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Townsend Investment VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171168/9.

(120225678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Townsend Investment VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171169/9.

(120225679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Townsend Investment VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 117.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171170/9.

(120225680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Townsend Investment VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 117.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171171/9.

(120225675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.537.746,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 167.154.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.151 ("HLH"),

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 12th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.154, having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated February 27th, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 970, on April 14th, 2012 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-five U.S. Dollars (USD 2,537,745.-) represented by two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-five (2,537,745) shares, with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-five U.S. Dollars (USD 2,537,745.-) to two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-six U.S. Dollars (USD 2,537,746.-) by the creation and issue of one (1) new share.

Subscription - Payment

Thereupon, HLH, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of seven hundred and ninety-seven million, six hundred and six thousand, three hundred and eleven U.S. Dollars (USD 797,606,311.-), by a contribution in kind consisting of that certain, unquestionable and undisputed receivable owed by Halliburton Worldwide

GmbH, a company governed by the laws of Switzerland, having its registered address at Baarerstrasse 14, 6300 Zug, Switzerland ("HWG"), to HLH for an aggregate amount of seven hundred and ninety-seven million, six hundred and six thousand, three hundred and twelve U.S. Dollars (USD 797,606,312.-), (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by HLH, dated December 12th, 2012, and an ad hoc declaration signed by HWG, dated December 12th, 2012.

Effective implementation of the contribution in kind

HLH, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable at the time the Contribution in Kind is being made; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-six U.S. Dollars (USD 2,537,746.-) represented by two million, five hundred and thirty-seven thousand, seven hundred and forty-six (2,537,746) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever will be borne by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.151 («HLH»),

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6402, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.154, ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à

Echternach en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 970, le 14 avril 2012 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-cinq dollars U.S. (USD 2.537.745,-) divisé en deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-cinq (2.537.745) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-cinq dollars U.S. (USD 2.537.745,-) à deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-six dollars U.S. (USD 2.537.746,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale.

Souscription - Paiement

Sur ce, HLH, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, six cent six mille, trois cent onze dollars U.S. (USD 797.606.311,-), par un apport en nature consistant en une créance certaine, incontestée et incontestable due par Halliburton Worldwide GmbH, une société régie par les lois Suisses, ayant son siège social à Baarerstrasse 14, 6300 Zug, Suisse ("HWG"), à HLH d'un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions, six cent six mille, trois cent douze dollars U.S. (USD 797.606.312,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par HLH, en date du 12 décembre 2012, et par une déclaration ad hoc signée par HWG, en date du 12 décembre 2012.

Réalisation effective de l'apport en nature

HLH, prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible lors de son apport; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital souscrit. «Le capital social est fixé à deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-six dollars U.S. (USD 2.537.746,-) représenté par deux millions, cinq cent trente-sept mille, sept cent quarante-six (2.537.746) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes seront mis à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2187. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166816/151.

(120220194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Townsend Investment VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171172/9.

(120225676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Townsend Investment VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171173/9.

(120225677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Townsend Investment VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 118.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171174/9.

(120225407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Townsend Investment VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 118.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171175/9.

(120225408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Townsend Investment VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 118.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171176/9.

(120225409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Targo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 83.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171177/9.

(120225540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Taxioma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 128.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171178/9.

(120225833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Tercade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.532.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 novembre 2012

Sixième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 26 novembre 2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERCADE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012171179/16.

(120225120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Tercade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.532.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERCADE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012171180/11.

(120225121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Thara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 153.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171181/9.

(120225539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171182/9.

(120225617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Thojepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 138.440.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2012171183/12.

(120225212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

THQ Wireless International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.701.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 12 décembre 2012

En date du 12 décembre 2012, l'Associé Unique de THQ Wireless International S.à r.l. ("La Société") a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Lars Lindqvist en qualité de gérant de la Société avec effet au 12 décembre 2012.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S. A.

Signatures

Le mandataire

Référence de publication: 2012171184/17.

(120225209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

TOP Audit, Société Anonyme,**(anc. PKF Abax Audit).**

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012171186/11.

(120225655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Topas International S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 40.695.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2012

Suite au souhait de Madame Christelle PIETTE de démissionner de son poste, l'Assemblée nomme en remplacement à ce poste à compter du 16 octobre 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014:

- Madame Anna-Maria GENCO, née le 26 novembre 1969, à Briey (France) et demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Le Mandataire

Référence de publication: 2012171188/14.

(120225484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Tourimonta Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 30.516.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOURIMONTA HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012171189/14.

(120225852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Hawima-Participations IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du 22 mai 2008.
R.C.S. Luxembourg B 173.581.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le douzième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Marc HAENTGES, commerçant, né le 23 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume;

- Madame Mariette WICKLER, commerçante, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7 rue Prince Guillaume.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «HAWIMA-PARTICIPATIONS IV S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Erpeldange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Marc HAENTGES, pré-qualifié, cinquante parts	50 parts
- Madame Mariette WICKLER, pré-qualifiée, cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Marc HAENTGES, commerçant, né le 23 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume.
- 3.- Est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Mariette WICKLER, commerçante, née le 16 mai 1966 à Ettelbrück, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7 rue Prince Guillaume.
- 4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.
- 5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9099 Ingeldorf, rue XXII mai 2008.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. HAENTGES, M. WICKLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14984. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166830/166.

(120219812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 30 novembre 2012

- Sont réélus au Conseil d'Administration

* M. Robert Süttinger, président du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

* M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

* M. Thomas Portmann, membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour UBS (Lux) Strategy SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Francesco Molino

Associate Director / Director

Référence de publication: 2012171195/23.

(120225127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Tropical Aquaculture Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 118.280.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société TROPICAL AQUACULTURE EUROPE S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 26 novembre 2012 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171193/17.

(120225802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Vested S.A., Société Anonyme,

(anc. Tracom Lux S.A.).

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 102.962.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 30 novembre 2012:

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Benoit Andrienne, demeurant professionnellement au 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.
- Madame Véronique Bureau, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Johan Wouters, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VESTED S.A. (anc. TRACOM LUX S.A.)

Référence de publication: 2012171199/16.

(120225150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Winni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 25.394.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société WINNI S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2012 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171219/17.

(120225801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.
